

BAREME DES BOURSES DEPARTEMENTALES

Année scolaire **2022-2023**

Calcul du quotient familial

$$\text{QUOTIENT FAMILIAL} = \frac{\text{Revenu fiscal de référence du ménage fiscal}^1}{\text{Nombre de personnes composant le ménage}^2}$$

Nombre de personne à charge supplémentaire pour parent isolé..... 1

BOURSES DEPARTEMENTALES

Barème	Quotient Familial	Points collégiens	Points lycéens
Q.F. inférieur ou égal à	2 838 €	33 points	17 points
Q.F. compris entre	2 838,01 € et 3 700 €	28 points	15 points
Q.F. compris entre	3 700,01 € et 4 449 €	24 points	13 points
Q.F. compris entre	4 449,01 € et 5 174 €	21 points	11 points
Q.F. compris entre	5 174,01 € et 8 121 €	16 points	9 points

Nombre de points pour les familles de :

- 1 enfant 3
- 2 enfants et plus 7

Nombre de points supplémentaires :

- nombre de points supplémentaires par enfant au-delà de 2 2
- nombre de points supplémentaires par enfant handicapé 6
- nombre de points supplémentaires pour parents isolés 4
- nombre de points supplémentaires si deux parents salariés 2
- multiplicateur nombre de points total si l'élève est interne..... 3

Valeur du point : 3,43 €

Montant minimum de la bourse..... 15 €

¹ Un ménage fiscal est un ménage constitué par le regroupement des foyers fiscaux répertoriés dans un même logement. Son existence, une année donnée, tient au fait que coïncident une déclaration indépendante de revenus (dite déclaration n°2042) et l'occupation d'un logement connu à la taxe d'habitation (TH).

² Un ménage désigne l'ensemble des occupants d'un même logement sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté.